

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 15 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
9 NOVEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
25 NOVEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 27
Votants : 32

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, Régine ROSSET.

M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°140-2016 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'AMBON

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 83-2016 du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer un fond de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d'attribution.

Par délibération en date du 30 septembre 2016, le Conseil Municipal d'Ambon a décidé de solliciter le versement du fonds de ce concours pour le projet :

- aménagement d'une piste cyclable voie verte de Quelescouet à Cromenac'h et Bétahon, s'inscrivant dans la thématique Création de liaisons douces, pour un montant de 50 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Maitrise Oeuvre	21 600,00 €	Arc Sud Bretagne	50 000,00 €	10,63
Travaux	438 788,00 €	Fonds de concours		
Acquisition	10 000,00 €	Commune d'Ambon	302 791,00 €	64,37
		Autofinancement		
		Conseil départemental	117 597,00 €	25,00
TOTAL	470 388,00 €	TOTAL	470 388,00 €	100,00

Envoyé en préfecture le 24/11/2016

Reçu en préfecture le 24/11/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20161115-DELIB_140_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement au profit de la commune d'Ambon du fonds de concours communautaire au projet d'aménagement d'une piste cyclable voie verte de Quelescouet à Cromenac'h et Bétahon pour un montant de 50 000 €,
- **RETIENT** une inscription de ce projet sur les exercices budgétaires 2016 (50%) et 2017 (50%),
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout acte afférant à l'attribution de ce fonds de concours.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 24/11/16
Le Président,

